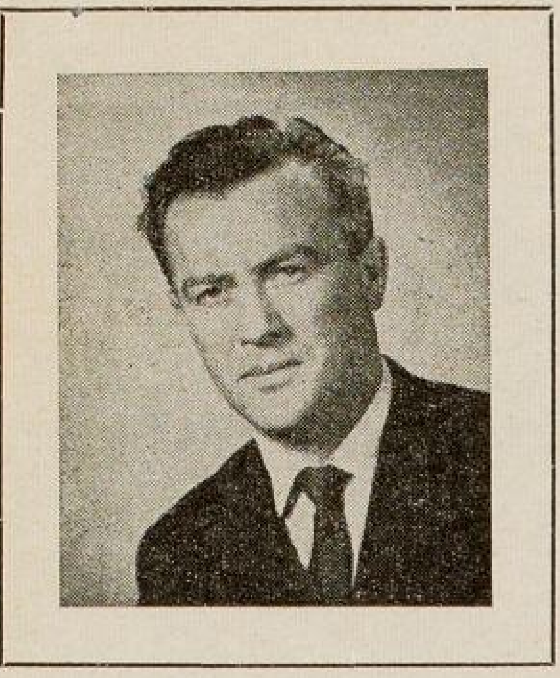


Département des Côtes-du-Nord, 4e Circonscription

Élections législatives du 18 novembre 1962

Chères électrices, chers électeurs,

Depuis 1958 la France est redevenue une puissance respectée, son économie est prospère, ses finances sont en équilibre, le franc est l'une des monnaies les plus fortes du monde, les dettes de la IVe République sont remboursées et nos réserves or-devises augmentent sans cesse. Alors que voici 4 ans nous étions à la veille de la banqueroute et au bord de la guerre civile, voici qu'aujourd'hui la paix a été instaurée en Algérie et que la décolonisation des pays noirs s'est achevée. Ces quelques éléments positifs sont à mettre a l'actif du Général de Gaulle et de cette première législature. **Il reste beaucoup à faire, mais un avenir plein de promesses se présente à nous à condition d'agir dans l'ordre et la STABILITÉ.**

Voici mon programme :

Unir tous ceux qui sont attachés aux libertés individuelles, à la liberté de conscience et à la liberté de l'enseignement pour pratiquer :

Une politique sociale hardie prévoyant la construction de logements populaires et visant à la défense de l'ouvrier au relèvement des revenus modestes, des prestations familiales, des retraites des vieux travailleurs, des secours aux malades, infirmes, faibles et déshérités, le tout appuyé d'une reconnaissance définitive et valable des droits de nos Anciens Combattants.

Une politique agricole constructive : nous avons voté depuis 4 ans d'importantes lois qui seront bénéfiques à long terme (loi d'orientation, organisation des marchés, remembrement, assurance-maladie, enseignement professionnel, retraites complémentaires, SAFER, etc...). Il faut les parfaire et penser au juste prix car le prix du produit c'est le salaire du paysan.

Une politique de défense des artisans et des petits commerçants, en les aidant à moderniser leurs exploitations et en réformant la fiscalité qui doit éviter de faire d'eux des collecteurs d'impôts.

Une politique de la jeunesse, par la construction d'écoles, de centres d'apprentissage, de terrains de sports (Loi Herzog à parfaire) et de maison des jeunes.

Une politique de défense des classes moyennes, employés, fonctionnaires, retraités, marins, en les faisant bénéficier de l'expansion économique et de l'augmentation du Revenu National.

Une politique d'aménagement du territoire qui sorte LA BRETAGNE de son isolement (nous avons voté en juin 1962 le principe d'une loi-programme pour la BRETAGNE) en créant des emplois par l'implantation d'industries qui éviteront l'exode de notre jeunesse vers les villes.

Pour le progrès social, pour la liberté et la justice,

pour le désarmement et LA PAIX

vous voterez pour Alain LE GUEN

Député des Côtes-du-Nord, Cultivateur à Plouha

J. Le Goff, Pontrieux

Qui est Alain Le Guen ?

le plus jeune candidat de la Circonscription

Né le 18 mars 1926, de parents cultivateurs, après ses baccalauréats (1943) il s'inscrit à la Faculté des Lettres (licence d'anglais), puis à la Faculté de Droit de Rennes. Licencié en Droit en 1946, il obtient les diplômes d'études supérieures de Droit public et Sciences politiques en 1947, d'Economie politique en 1948, de Sciences économiques en 1949 (agrégatif). Sa thèse de doctorat sur l'Economie agricole des Côtes-du-Nord, en 1950, lui donne les titres de docteur en Droit et de docteur ès Sciences économiques. La mort brutale de son père en 1944 l'avait associé très jeune aux responsabilités et au dur labeur de l'exploitation familiale (15 hectares) ; il en prend la charge en 1951. Il passe avec succès un examen professionnel d'avoué en 1952. A l'époque, il eût pu devenir professeur ou obtenir une profession libérale. Mais autre chose le tourmente : les conditions de vie de la masse populaire qui l'entoure. Nommé Secrétaire général de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord en 1953, et Conseiller juridique de la C. G. A., tout en continuant d'exploiter la ferme paternelle, il réorganise les services professionnels à Saint-Brieuc et parcourt la campagne pour créer des groupements d'études techniques et économiques afin d'éveiller les jeunes à la vie moderne et à la vulgarisation des techniques. Etant en outre rédacteur du journal *le Trait d'Union*, il contribue profondément à l'évolution du monde rural.

Elu député de Guingamp en novembre 1958, il est l'un des plus jeunes parlementaires français. Membre de la Commission des Affaires sociales en 1959, puis de la Commission Production en 1961, il intervient à la tribune de l'Assemblée Nationale pour réclamer l'augmentation des retraites des vieux travailleurs, défendre les groupements d'exploitation et souligner l'urgence de la formation professionnelle des jeunes exploitants. Parmi ses nombreuses interventions consignées dans le *Journal officiel* des débats, citons les questions orales sur le dépérissement de la Bretagne, sur l'état déplorable de l'habitat rural et la défense du sport; et de multiples questions aux ministres ayant trait tant aux faibles, déshérités et infirmes, qu'aux bas salaires, aux petits commerçants et artisans, aux retraités, aux pensions des marins et veuves, etc.

Ses missions en Algérie, en U. R. S. S. et dans dix pays d'Europe ont donné lieu à d'importants rapports sur la vie économique et sociale de ces nations. Le 4 octobre 1962, il est l'un des rares députés à ne pas accepter de voter la motion de censure, ne voulant pas revenir aux jeux stériles de la IVe. Partisan du OUI, il doit revenir demain à l'Assemblée Nationale où il sera encore l'un des plus jeunes députés de France.

Le Comité électoral guingampais.